

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 206

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

OBJET

Information sur la programmation des opérations cofinancées par le Fonds Social
Européen 2015-2017

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
11 37**

PRESENTATION

Le Département des Bouches-du-Rhône est Organisme Intermédiaire (OI) pour le Fonds Social Européen (FSE) depuis 2008. L'OI assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE et des opérations qui en relèvent.

A ce titre, une convention pluriannuelle (2015-2017) a été conclue avec l'Etat pour la gestion d'une subvention dite globale d'un montant de 10.205.000 € de crédits européens FSE (cf. délibération n°123 de la Commission Permanente du 19 décembre 2014).

Ces crédits ont vocation à financer à hauteur de 50% :

- les projets d'insertion permettant de lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale ;
- les dépenses relatives à la gestion de la subvention FSE par le Département des Bouches-du-Rhône.

OBJET DU RAPPORT

L'objet du rapport est d'informer les membres de la Commission Permanente :

1. de la demande de cofinancement pour une prestation d'assistance technique à la gestion des fonds européens ainsi que du cofinancement des postes des agents de la cellule FSE de la Direction de l'Insertion ;
2. de la proposition d'émettre un avis défavorable concernant deux demandes de subventions FSE par l'association ADAI ;
3. de l'état de la programmation FSE 2015-2017.

1. La demande de cofinancement d'assistance technique à la gestion de l'enveloppe FSE

La cellule FSE de la Direction de l'Insertion a déposé un dossier de demande de subvention FSE pour bénéficier des financements FSE suivants :

- financement de 50% des postes des agents de la cellule FSE ;
- financement de 50% de la prestation d'assistance technique à la gestion de l'enveloppe FSE, décidée dans le cadre d'un marché public (cf. délibération N°16 de la Commission Permanente du 28 novembre 2014).

Lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2016 (délibération N°103), un plan de financement prévisionnel a été validé.

Ce dernier prévoyait en plus de la prestation d'assistance technique, le financement d'une prestation de contrôle interne.

Cependant, cette dernière, ne peut plus être financée par des crédits européens.

En conséquence, cette opération de contrôle interne a été retirée du plan de financement initial.

Le montant de participation des crédits FSE sur cette opération a donc été réduit et s'élève à 241.054,78€ pour une période courant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018.

Cette opération est présentée en annexe 1 du présent rapport.

2. Les demandes de l'association ADAI

À ce jour, à la suite de deux appels à projet initiés par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en mars et décembre 2015, **l'association ADAI a déposé deux demandes**, en sus des candidats pour lesquels une décision a déjà été rendue (cf. délibération n°103 de la Commission Permanente du 13 juillet 2016).

Conformément aux obligations de gestion, elles ont été instruites et sont présentées en annexe 2 du présent rapport.

Les instructions ont donné lieu à des **avis défavorables** car les montants à financer sont supérieurs à l'enveloppe totale accordée.

C'est pourquoi nous proposons aux membres de la Commission Permanente de ne pas retenir ces deux demandes.

3. Information sur la programmation FSE 2015-2017

Au titre de cette de subvention globale 2015-2017, en tenant compte de l'opération d'assistance technique à la gestion et au pilotage de l'enveloppe FSE, le montant du FSE engagé s'élèvera à **11.199.184,73 €**, **représentant 50% des dépenses** totales éligibles sur l'ensemble des opérations de la programmation 2015 2017, soit **22.465.162,94 €**

Pour votre parfaite information, nous vous proposons la répartition du montant des dépenses éligibles prévisionnelles dans le tableau suivant :

Budget prévisionnel total par opération :

Opération et identifiant Ma Démarche	Bénéficiaire	Coût total	Montant FSE	Taux FSE
Dispositif d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (DAIE)	Conseil Départemental <i>Opération en mode marché public</i>	12 934 271,10 €	6 466 685,55 €	50,00%
Projet expérimental RSA TH	HEDA <i>Opération en mode redistribution</i>	287 492,80 €	141 991,00 €	49,39%
Relation Entreprise 2015	Émergence(s) <i>Opération en mode redistribution</i>	376 270,00 €	181 530,00 €	48,24%
Relation Entreprise 2016/2017/2018	Émergence(s) <i>Opération en mode redistribution</i>	1 161 482,40 €	561 064,00 €	48,35%
Dispositif d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (DAIE) 2em et 3em arrondissements	Conseil Départemental <i>Opération en mode marché public</i>	3 806 772,00 €	1 903 386,00 €	50,00%
Plateforme de diagnostic et d'accompagnement d'artistes Brsa pour un accès à l'emploi	Conseil Départemental <i>Opération en mode marché public</i>	425 550,00 €	212 775,00 €	50,00%
Parcours en communication interculturelle	ACPM <i>Opération en mode redistribution</i>	81 008,20 €	35 504,10 €	43,83%
Développement et mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et privés	MDE Ouest Provence <i>Opération en mode redistribution</i>	340 115,74 €	170 148,74 €	50,03%
SAS Diagnostic Projet	Conseil Départemental <i>Opération en mode marché public</i>	1 297 293,12 €	648 646,56 €	50,00%
Diagnostic et Accompagnement en direction des bénéficiaires du RSA Travailleurs indépendants	Conseil Départemental <i>Opération en mode marché public</i>	1 272 798,00 €	636 399,00 €	50,00%
Assistance Technique	Conseil Départemental <i>Opération en mode marché public</i>	482 109,58 €	241 054,78 €	50,00%
TOTAL		22 465 162,94 €	11 199 184,73 €	49,85%

PROPOSITIONS

Il est proposé de valider :

L'inscription de l'opération d'assistance technique à la gestion et au pilotage de l'enveloppe FSE ;

L'avis défavorable des deux demandes de l'association ADAI ;

L'ensemble de la nouvelle programmation des opérations présentées au titre de la subvention globale 2015-2017 ;

Et d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à engager la collectivité dans le cadre de demandes de concours communautaires.

INCIDENCES FINANCIERES

Ce rapport ne comporte aucune augmentation financière potentielle.

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

MARCHE ASSISTANCE TECHNIQUE A LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE

Période de réalisation de l'action : du 01/07/2015 au 30/06/2018

Objectifs de l'action

Le Département est l'un des gestionnaires du Fonds Social Européen pour la partie relative aux axes 3 et 4 du programme opérationnel national. A ce titre, la Collectivité souhaite faire profiter le territoire départemental du potentiel d'impulsion et d'innovation de ce fonds au service des publics, des projets et des acteurs.

La présente opération répond à l'appel à projet relatif à l'axe 4 du Programme opérationnel national FSE 2014-2020 : Assistance technique.

L'intervention du FSE contribue au financement des dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs spécifiques à cet axe et des typologies d'actions qui en découlent.

Cet axe se décline en deux objectifs spécifiques :

- ▶ **Objectif spécifique 1** : Piloter, coordonner, animer et évaluer le programme opérationnel national
- ▶ **Objectif spécifique 2** : Communiquer sur les actions susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement FSE, valoriser et faire connaître les bonnes pratiques et initiatives exemplaires et novatrices et les résultats et l'impact des expérimentations conduites

Contenu de l'action

L'opération s'articule autour de deux objectifs spécifiques conformément à l'axe 4 du Programme opérationnel FSE 2014-2020.

Axe 1 : Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en oeuvre.

A ce titre, le Conseil Départemental a en charge :

- La participation aux travaux des comités de suivi, de pilotage et de groupes de travail techniques ou transversaux nécessaires ;
- L'élaboration des différents rapports sur la mise en œuvre du programme opérationnel ;
- L'application des obligations réglementaires d'enregistrement, de stockage et de transfert sous forme informatisée des données relatives à chaque opération. Les domaines concernés sont notamment le suivi, y compris, les micro-données relatives aux différents participants aux opérations, l'évaluation, la gestion financière, les contrôles et audits ;
- La participation aux études, au plan d'évaluation et la diffusion des résultats, les actions d'animation, de formation et de valorisation ;
- L'appui à l'animation, au suivi, et la gestion du programme ;
- La gestion administrative et financière des dossiers au profit de l'organisme intermédiaire, dans ce cadre, une externalisation pourrait être envisagée.
- L'appui à la gestion des opérations cofinancées au profit des porteurs de projets : notamment l'appui au renseignement des demandes de financement FSE et des demandes de remboursement FSE, l'élaboration de guides à destination des porteurs de projets, la formation des porteurs de projets ;
- L'appui aux opérations de gestion et de contrôle pour la clôture des interventions 2007-2013 ;

- La mise en œuvre des différents types de contrôle (notamment, visites sur place, contrôles de service fait), capitalisation et diffusion des résultats des différents niveaux de contrôle dans une logique d'amélioration continue de la gestion du programme.

L'organisation de séminaires, rencontres, groupes de travail, échanges visant notamment à identifier, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en vue de sécuriser et simplifier le cadre de gestion aux différents niveaux pertinents : européen, national, régional et territorial.

Axe 2 : Communiquer sur les actions susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement FSE, valoriser et faire connaître les bonnes pratiques et initiatives exemplaires et novatrices et les résultats et l'impact des expérimentations conduites

La stratégie de communication, l'élaboration de plans de communication, de campagne de communication, conception, création, réalisation et diffusion de kits, outils et actions de communication de toute nature, publications... ;

- L'animation, l'information et la sensibilisation : communication et sensibilisation sur les potentialités offertes par le programme ;
- L'appui méthodologique, la réalisations d'études, d'actions d'animation, de formation, de transferts de savoir-faire notamment permettant de capitaliser et de valoriser les enseignements des projets et expérimentations conduits dans une perspective d'amélioration des politiques publiques, de promouvoir et diffuser la culture de l'approche par les résultats et de l'évaluation, de promotion de l'innovation sociale... ;
- L'organisation de séminaires, rencontres, groupes de travail, échanges visant notamment à valoriser et à diffuser les bonnes pratiques, les projets innovants, les résultats des expérimentations et les effets systèmes en matière de gouvernance aux différents niveaux pertinents : international, européen, national, régional et territorial.

Réalisations et résultats attendus

Gérer la subvention globale allouée au Conseil Départemental sur la période 2015-2017.

Les missions déléguées sont les suivantes :

L'organisme intermédiaire assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés et des opérations qui en relèvent. Pour ce faire, il est tenu de respecter les conditions prescrites par la réglementation européenne et nationale applicable, le programme opérationnel et les recommandations des autorités d'audit et de certification. L'organisme intermédiaire applique l'ensemble des procédures et outils définis par l'État pour la mise en œuvre du programme opérationnel. La gestion et le contrôle des opérations cofinancées comprennent :

1. l'animation des dispositifs;
2. l'information des bénéficiaires potentiels par le biais d'appels à projets permettant d'assurer le respect du principe de transparence dans l'attribution des aides FSE,
3. l'information des participants aux opérations et du public, l'appui au montage et la réception des dossiers;
4. l'instruction, la sélection, la notification du montant de l'aide au bénéficiaire et l'établissement de l'acte juridique relatif à l'attribution de l'aide européenne;
5. le suivi de l'exécution de l'opération;
6. le pilotage et le contrôle du recueil et du renseignement des données liées aux participants et aux entités et la qualité de ces données;
7. le contrôle du service fait;

8. et l'archivage.

Il assume la responsabilité de la gestion financière des crédits européens qui lui sont confiés. A ce titre, il :

1. met en paiement l'aide européenne;
2. s'assure de l'engagement et du paiement effectif des autres cofinancements nationaux mobilisés sur les opérations conformément aux dispositions de l'article 132 du règlement général visé en référence ;
3. met en place un système approprié de suivi des montants versés aux bénéficiaires pour chaque opération ;

Il veille au bon avancement des opérations.

Il assure le recueil et le renseignement exhaustif et continu dans Ma démarche FSE, outil informatisé de suivi du programme opérationnel, des informations techniques, administratives et financières, nécessaires au pilotage, à l'évaluation, à la gestion et au contrôle des opérations et de la subvention globale.

Pour les organismes support des PLIE, l'organisme intermédiaire est habilité à programmer, au titre de la subvention globale, des opérations financées exclusivement par des crédits nationaux et à en présenter les dépenses pour déclaration à la Commission européenne dès lors que ces opérations respectent la piste d'audit et l'ensemble des conditions d'attribution d'une aide FSE. Elles doivent être enregistrées dans le système d'information « Ma-démarche-FSE ».

Il organise la sélection des opérations par une instance de décision constituée en son sein et veille à ce que celle-ci respecte l'ensemble des critères de sélection et conditions d'éligibilité applicables.

L'autorité de gestion déléguée est saisie, pour avis, des dossiers présentés en comité de programmation de l'organisme intermédiaire. A cette fin, la liste des dossiers examinés en comité lui est transmise au moins 7 jours avant la date du comité. L'avis émis par l'autorité de gestion déléguée est inscrit au procès-verbal du comité de programmation. Elle participe à sa demande aux séances dudit comité. La liste des dossiers programmés par l'organisme intermédiaire est transmise à l'autorité de gestion déléguée pour information du comité de programmation de celle-ci.

Lorsque l'organisme intermédiaire est lui-même bénéficiaire d'une opération cofinancée au titre de la subvention globale, une séparation doit être organisée entre le service qui met en œuvre l'opération (bénéficiaire) et le service chargé des tâches de gestion et de contrôle du FSE alloué à cette opération (gestionnaire). Cette séparation fonctionnelle ressort de l'organigramme de l'organisme intermédiaire. Les services concernés peuvent appartenir à une même direction.

Plan de financement

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de POSTE DE DEPENSE	Année 1-2015		Année 2-2016		Année 3-2017		Année 4-2018		Total	
	Dépenses directes (1+2+ 3+4)	61 389.45 €	100%	155 142.23 €	100%	177 051.90 €	100%	88 526.00 €	100%	482 109.58 €
1-Personnel	47 395.50 €	77.20%	127 154.33 €	81.96%	149 064.00 €	84.19%	74 532.00 €	84.19%	398 145.83 €	82.58%
2-Fonctionnement										
3- Prestations externes	13 993.95 €	22.80%	27 987.90 €	18.04%	27 987.90 €	15.81%	13 994.00 €	15.81%	83 963.75 €	17.42%
4- Liées aux participants										
Dépenses Indirectes										
Dépenses de tiers										
Dépenses en nature										
DEPENSES TOTALES	61 389.45 €	100%	155 142.23 €	100%	177 051.90 €	100%	88 526.00 €	100%	482 109.58 €	100%

Tableau des ressources prévisionnelles

Poste de Financiers	Année 1-2015		Année 2-2016		Année 3-2017		Année 4-2018		TOTAL	
1-Fonds Européens	30 694,72€	50.00%	77 571,11€	50.00%	88 525,95€	50.00%	44 263,00€	50.00%	241 054,78€	50.00%
FSE	30 694,72€	50.00%	77 571,11€	50.00%	88 525,95€	50.00%	44 263,00€	50.00%	241 054,78€	50.00%
2-Financements publics nationaux	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%
Sous total : montant du soutien public (1+2)	30 694,72€	50%	77 571,11€	50.00%	88 525,95€	50.00%	44 263,00€	50.00%	241 054,78€	50.00%
3- Financements privés nationaux	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%
4- Autofinancement	30 694,72€	50%	77 571,11€	50.00%	88 525,95€	50.00%	44 263,00€	50.00%	241 054,78€	50.00%
5- Contributions de tiers	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%
6- Contributions en nature	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%	0,00€	0.00%
Total des ressources (1+2+3+4+5+6)	61 389,45€	100%	155 142,23€	100%	177 051,90€	100%	88 526,00€	100%	482 109,58€	100,00%

Annexe 2 – Présentation des opérations « SAS Santé » et « Accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi (AGP2E) ».

ADAI

1/ n°201603451 SAS Santé

Période de réalisation de l'action : du 01/01/2017 au 31/12/2018

Objectifs de l'action

L'offre présentée s'inscrit dans l'Axe 3 de l'appel à projet départemental FSE 2014-2020.

Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Cette action s'adresse à un public éloigné de l'emploi, en difficulté pour opérer des choix d'insertion compte-tenu notamment des problématiques de santé.

L'accompagnement proposé dans le cadre du SAS Santé au public précarisé a pour finalité de favoriser leur accès aux soins et d'apporter un soulagement à leurs souffrances psychiques pour permettre leur remobilisation vers une dynamique professionnelle.

Contenu de l'action

L'opération prévoit une intégration du public sur le principe des entrées/sorties permanentes avec un accompagnement sur une période de 2 à 3 mois. Plusieurs types d'interventions sont prévues en fonction de la problématique des participants :

Chaque personne intégrée participera régulièrement à **l'action A1** :

A1 : Favoriser la communication et la socialisation par la mise en place d'un tronc commun de dynamisation destiné à remobiliser le public vers l'emploi ;

A2 : Permettre l'émergence de parcours individualisés par la mise en œuvre d'entretien individuels (CIP/TS).

En fonction de sa problématique, la personne rencontrera un infirmier et/ou un psychologue afin de bénéficier d'une première prise en charge puis de pouvoir être effectivement orientée au travers des **actions B1 et B2** :

B1 : Favoriser un accès effectif à des soins primaires de qualité (Infirmier), apporter un accompagnement aux souffrances psychiques (Psychologue) ;

B2 : Favoriser une effectivité des orientations vers la médecine de ville, hospitalière et autres lieux de soin.

L'ensemble des professionnels de l'insertion pourra bénéficier de **l'action C1** :

C1 : Favoriser la connaissance respective des acteurs professionnels des champs de la santé/précarité en développant un système d'information et une sensibilisation en fonction des besoins.

Réalisations et résultats attendus

Un objectif prévisionnel minimum de 265 bénéficiaires du RSA.

Plan de financement

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de POSTE DE DEPENSE	Année 1-2017		Année 2-2018	
Dépenses directes (1+2+3+4)	85 798.57€	71.4%	87 777.23€	71.4%
1-Personnel	85 798.57€	71.4%	87 777.23€	71.4%
2-Fonctionnement				
3- Prestations externes				
4- Liées aux participants				
Dépenses Directes	34 319.43€	28.6%	35 110.89€	28.6%
Dépenses Indirectes				
Dépenses de tiers				
Dépenses en nature				
DEPENSES TOTALES	120 118.00€	100,00%	122 888.12€	100,00%

Tableau des ressources prévisionnelles

Poste de Financiers	Année 1-2017		Année 2-2018		TOTAL	
	1-Fonds Européens	60 059,00€	50.00%	61 447.12€	50.00%	121 506.12€
FSE	60 059,00€	50.00%	61 447.12€	50.00%	121 506.12€	50.00%
2-Financements publics nationaux (CD 13)	60 059.00€	50.00%	61 441.00€	50.00%	121 500.00€	50.00%
Sous total : montant du soutien public (1+2)	120 118.00€	100.00%	122 888.12€	100.00%	243 006.12€	100.00%
3- Financements privés nationaux	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%
4- Autofinancement	0,00€	0.00%	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%
5- Contributions de tiers	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%
6- Contributions en nature	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%
Total des ressources (1+2+3+4+5+6)	120 118.00€	100,00%	122 888.12€	100,00%	243 006.12€	100,00%

2/ n°201603312 Accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi (AGP2E) pour le Département 13

Période de réalisation de l'action : du 01/01/2017 au 31/12/2018

Objectifs de l'action

L'offre présentée s'inscrit dans l'Axe 3 de l'appel à projet départemental FSE 2014-2020.
Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

L'accompagnement proposé est une action d'approche globale des personnes bénéficiaires du RSA qui vise à :

- Permettre au public de bénéficier d'un accompagnement renforcé regroupant les compétences du social, du professionnel et de la formation ;
- Mettre en œuvre des parcours individualisés et adaptés ;
- Amener vers la réussite des parcours vers l'emploi par la levée des freins sociaux.

Contenu de l'action

L'opération prévoit une intégration du public sur le principe des entrées/sorties permanentes avec un accompagnement sur une période de 4 mois pouvant être prolongé exceptionnellement.

Le déroulement de l'action s'effectue en 5 phases d'une durée variable selon les situations :

Phase 1 / Module d'intégration, d'organisation et de projet ;

Phase 2 / Entretiens individuels « 1^{er} diagnostic – Accompagnement à l'emploi – Levée des freins sociaux » ;

Phase 3 / Session de formation ;

Phase 4 / Ateliers collectifs « Emploi – Levée des freins sociaux – Citoyenneté » ;

Phase 5 / Bilan et orientation.

Réalisations et résultats attendus

Un objectif prévisionnel minimum de 360 bénéficiaires du RSA devront intégrer l'action dont au moins 15% (soit 54 personnes) sortiront en emploi au terme de leur participation et 20% (soit 72 personnes) devront avoir intégré une formation.

Plan de financement

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de POSTE DE DEPENSE	Année 1-2017		Année 2-2018	
	Dépenses directes (1+2+ 3+4)	159 805.04€	71.4%	159 805.04€
1-Personnel	159 805.04€	71.4%	159 805.04€	71.4%
2-Fonctionnement				
3- Prestations externes				
4- Liées aux participants				
Dépenses Directes	63 922.02€	28.6%	63 922.02€	28.6%
Dépenses Indirectes				
Dépenses de tiers				
Dépenses en nature				
DEPENSES TOTALES	223 727.06€	100,00%	223 727.06€	100,00%

Tableau des ressources prévisionnelles

Poste de Financiers	Année 1-2017		Année 2-2018		TOTAL	
	1-Fonds Européens	111 863.53€	50.00%	111 863.53€	50.00%	223 727.06€
FSE	111 863.53€	50.00%	111 863.53€	50.00%	223 727.06€	50%
2-Financements publics nationaux (CD 13)	111 863.53€	50.00%	111 863.53€	50.00%	223 727.06€	50%
Sous total : montant du soutien public (1+2)	223 727.06€	100.00%	223 727.06€	100.00%	447 454.12€	100%
3- Financements privés nationaux	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%
4- Autofinancement	0,00€	0.00%	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%
5- Contributions de tiers	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%
6- Contributions en nature	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%	0.00€	0.00%
Total des ressources (1+2+3+4+5+6)	223 727.06€	100,00%	223 727.06€	100,00%	447 454.12€	100%